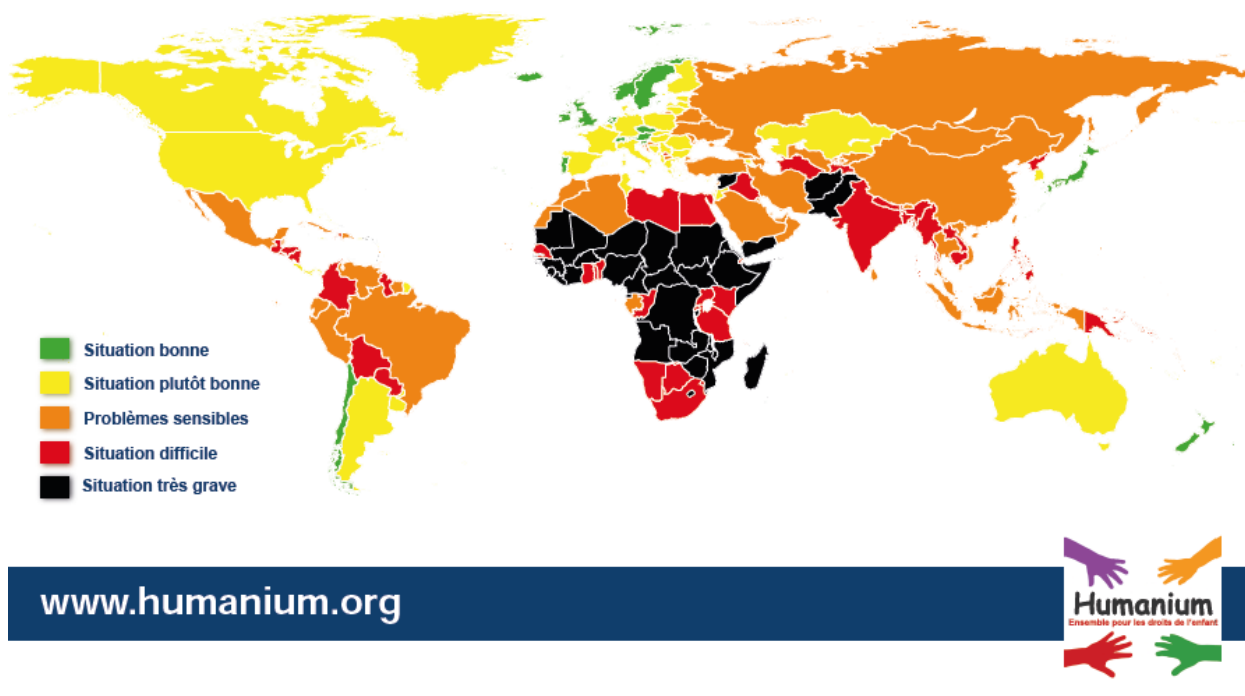


UNITE D'APPRENTISSAGE 2: FONDEMENTS DE L'APPROCHE

LES DROITS DE L'ENFANT DANS LE MONDE EN 2016



Sur cette carte, on constate qu'une bonne partie de l'Afrique, dont le Burkina Faso est peinte en noir, i.e. que la situation des droits de l'enfant y est très grave. Peu de de pays sont au vert dans le monde. Aucun pays africain ni dans le vert ni dans le jaune, ce qui indique une situation bonne à acceptable.

Objectif général

Connaître la Convention relative aux Droits de l'Enfant.

Objectifs spécifiques

- Définir la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE)
- Citer les fondements de la CDE
- Citer les quatre (04) principes de la CDE
- Citer les différentes catégories de droits
- Donner quelques résultats de la mise en œuvre de la CDE

Plan de formation

- 2.1. Convention relative aux droits de l'enfant (CDE)
- 2.2. Raisons de l'adoption de la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE)
- 2.3 Fondements juridiques de la convention relative aux droits de l'enfant (CDE)
- 2.4. Historique
- 2.5. Quatre principes de la convention relative aux droits de l'enfant (CDE)
- 2.6. Quelques résultats dans la mise en œuvre de la convention relative aux droits de l'enfant (CDE)
- 2.7. Défis à relever
- 2.8. Les catégories de droits

Pré-test

1°) Qu'est-ce-que la convention relative aux droits de l'enfant (CDE) ?

2°) Quels sont ses fondements ?

3°) Citez les quatre (04) principes de la CDE.

4°) Citez deux catégories de droits.

5°) Citez deux défis à relever

Introduction

Le mot latin « infans » duquel dérive le vocable français « enfant » signifie étymologiquement « *celui qui ne parle pas.* ». Cela signifie que l'enfant n'avait pas droit à la parole. Les lois romaines par exemple, offraient à l'homme la possibilité d'accepter ou de refuser un enfant à la naissance. Il a fallu attendre le siècle des « lumières » (18^{ème} siècle) pour assister à l'éclosion d'idées favorables à l'épanouissement de l'homme en général et de l'enfant en particulier.

En 1793, l'enseignement primaire devient obligatoire et gratuit en France, couronnant ainsi des mouvements sociaux de plus en plus hostiles aux inégalités sociales.

La conquête des droits au bonheur se poursuit petit à petit jusqu'au 20^{ème} siècle où prit forme de façon significative la volonté politique de libérer l'enfant de toutes les entraves traditionnelles.

Ainsi, en 1978, une commission des Nations Unies fut chargée de réfléchir sur une déclaration relative aux droits de l'enfant.

Une décennie plus tard (en 1989), ladite convention est adoptée. Aujourd'hui, elle est ratifiée par 192 pays, ce qui la propulse au rang de texte le plus ratifié de toute l'histoire, même si la situation des enfants demeure critique (cf. carte).

S'inspirant de la CDE, l'EQAmE se veut un moyen d'opérationnalisation des différentes catégories de droits contenues dans la CDE.

Alors, qu'est-ce que la CDE et que renferme-t-elle ?

2.1. Convention relative aux droits de l'enfant (CDE)

La convention relative aux droits de l'enfant (CDE) est un **accord international** :

- qui contient tous les droits relatifs aux enfants : civils, sociaux, économiques, culturels ;
- qui permet un développement intégral du potentiel de l'enfant dans un climat de liberté, de dignité et de justice ;
- qui a reflété un consensus extraordinaire des gouvernements ;
- que les gouvernements se sont engagés à mettre en œuvre dans leurs pays respectifs.

2.2. Raisons de l'adoption de la convention relative aux droits de l'enfant (CDE)

- Dans la plupart des sociétés, il n'existait pas de structures juridiques ou sociales consacrées aux droits des enfants.
- Le développement sain des enfants est crucial pour l'avenir de toute société.
- Les enfants sont plus vulnérables que les adultes.
- Les enfants sont plus touchés que les adultes par les interventions ou l'inaction des gouvernements.
- Les enfants sont particulièrement vulnérables à l'exploitation et à la violence.
- Les enfants n'ont pas d'influence politique, peu de pouvoir économique et trop souvent ne peuvent s'exprimer.
- Un enfant respecté respectera ses parents et la société dans laquelle il vit.

- Un enfant protégé contre les violences et les injustices, non discriminé, éduqué, peut s'exprimer et participer à la vie de la cité, jouera un rôle positif dans sa famille et sa communauté et aura le sens de ses devoirs.
- On considère souvent que les enfants sont la propriété de leurs parents alors qu'ils le sont pour toute la société d'aujourd'hui et de demain.
- On considère à tort souvent que les enfants ne sont pas aptes à contribuer au développement de la société, alors qu'ils ont parfois et très souvent les meilleures idées.

2.3. Les principes généraux de la convention relative aux droits de l'enfant (CDE)

Les principes de la CDE sont :

- La CDE est **universelle** : elle s'applique à tous les enfants sans distinction ;
- La CDE est **inconditionnelle** : même les gouvernements manquant de ressources doivent agir pour protéger les droits de l'enfant ;
- La CDE est **intégrée** : Tous les droits sont :
 - Essentiels (*ils sont tous fondamentaux pour les enfants*) ;
 - Indivisibles (*on ne peut pas en choisir certains et en rejeter d'autres*) ;
 - Interdépendants (*l'application de chaque droit renforce l'application des autres*) ;
 - Egaux (*un droit n'est pas supérieur à un autre*).

2.4. Historique

- 1979 : Année internationale de l'enfance, mise en chantier de la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE).
- 20 novembre 1989 : Adoption par l'Assemblée Générale des Nations Unies de la convention internationale des droits de l'enfant.
- 26 janvier 1990 : signature par le Burkina Faso.
- 23 juillet 1990 : ratification par le Burkina Faso.
- 30 septembre 1990 : entrée en vigueur au Burkina Faso.

Depuis son entrée en vigueur, le Burkina Faso a fait des progrès dans l'opérationnalisation de la CDE. En effet, les enfants s'expriment de plus en plus à travers des structures comme le parlement des enfants. On peut noter aussi la création de tribunaux pour enfants à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso et divers cadres ou instances consultatives et décisionnelles telles que la gratuité de l'établissement de documents d'identification (la promotion de l'enregistrement systématique et obligatoire de tous les enfants à l'état civil) pour les rendre juridiquement visibles, etc. Plus récemment, le Gouvernement burkinabè vient d'adopter un décret protégeant l'espace scolaire contre toutes formes de violences.

2.5. Quatre principes essentiels de la convention relative aux droits de l'enfant (CDE)

- **La non-discrimination** : *Les droits seront appliqués indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique, d'origine nationale, ethnique ou sociale, de situation de fortune, de naissance, d'incapacité, etc.*

- Le droit à la survie et au développement de l'enfant dans tous les aspects de sa vie : les Etats doivent assurer dans toute la mesure du possible la survie et le développement de l'enfant.
- L'intérêt supérieur de l'enfant doit être pris en compte dans toutes les décisions ou mesures qui le concernent. Ainsi, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale dans toutes les prises de décision.
- Le respect de l'opinion de l'enfant et sa participation : Les enfants sont autorisés à exprimer librement leur opinion, celle-ci étant dûment prise en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité, et à participer à toutes questions les intéressant.

2.6. Quelques résultats dans la mise en œuvre de la convention relative aux droits de l'enfant (CDE)

- La CDE se fait sentir dans toutes les régions du monde.
- Des constitutions, des lois, ont été changées ou votées. Des organes ou mécanismes spécifiques ont été mis en place.
- Des communautés se sont mobilisées sur les questions de l'éducation des filles, de l'exploitation sexuelle, de la justice pour les mineurs, du travail des enfants, du trafic des enfants, des enfants en situation de handicap, etc.
- Des ONG ont conduit des ateliers pour informer et former des enseignants, des policiers, des magistrats, des agents de santé, sur la CDE.
- Des enfants eux-mêmes s'expriment de plus en plus dans des écoles, à la radio, dans des conférences, etc.

2.7. Défis à relever

- Des millions d'enfants meurent avant l'âge de 5 ans (exemple : cas du paludisme en Afrique).
- Des millions d'enfants voient leur développement physique et intellectuel handicapé par la sous-nutrition ou la malnutrition ou par des maladies évitables surtout dans les zones de conflits.
- Des millions d'enfants ne sont pas scolarisés surtout les filles, notamment dans les zones rurales.
- Un nombre important d'enfants est victime de violences et d'exploitation ; des enfants sont séparés de leur famille par les conflits, par des guerres, ...
- De nombreux enfants ne sont jamais écoutés, certaines filles sont mariées avant leur majorité sans leur consentement ; elles sont parfois enlevées de force par des adultes (rapt de filles) sans que les parents ne puissent intervenir à cause de la crainte des représailles ; certaines filles font l'objet de mariage d'échange entre familles sans qu'elles n'aient à donner leurs avis; certains ne peuvent pas, jouer, ne participent pas à la prise de décision les concernant, etc.

2.8. Les catégories de droits dans la CDE

Il existe cinq (05) grandes catégories de droits :

- droits de l'enfant à un niveau général de santé et de bien-être ;
- droits des enfants et de leur famille ;
- droits de l'enfant à l'éducation, aux loisirs et aux activités culturelles ;
- droits de l'enfant à une protection spéciale ;
- droits civils et libertés de l'enfant.

✓ **Droits de l'enfant à un niveau général de santé et de bien-être**

Tout enfant a droit :

- à la survie (*droit de vivre*) et au développement (*épanouissement personnel, éducation, ...*) ;
- à un niveau de vie suffisant ;
- au meilleur état de santé possible et à des services médicaux efficaces ;
- à bénéficier de soins spéciaux qui garantissent sa dignité et favorisent son autonomie tout en facilitant sa participation à la vie de la collectivité s'il est handicapé.

✓ **Droits des enfants et de leur famille**

Tout enfant a droit :

- de vivre avec ses parents et, s'il en est séparé, d'entretenir des contacts directs avec eux ;
- à une protection de remplacement s'il est privé de son milieu familial ;
- de bénéficier de garanties en cas d'adoption ;
- à une protection contre l'enlèvement ;
- à une protection contre des parents ou toute personne à qui il est confié qui le maltraitent ou le négligent (*parents, enseignants, institutions, etc.*).

✓ **Droits de l'enfant à l'éducation, aux loisirs et aux activités culturelles**

Tout enfant a droit :

- à un enseignement primaire obligatoire et gratuit ;
- à un enseignement secondaire, tant général que professionnel ;
- à un enseignement qui favorise l'épanouissement de sa personnalité et le développement de ses dons, de ses aptitudes mentales et physiques dans toute la mesure de ses potentialités ;
- à un enseignement qui lui inculque le respect de sa famille, de son identité culturelle, de sa langue, des valeurs nationales de son pays et de son milieu naturel ;
- à un enseignement qui le prépare à assumer les responsabilités de la vie, à vivre dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance et d'égalité ;
- aux loisirs et au repos, de se livrer au jeu et aux activités récréatives propres à son âge et de participer librement à des activités culturelles et artistiques ;
- de professer et de pratiquer sa propre religion et de s'exprimer dans sa propre langue (*avec les orientations et les conseils de sa famille et de sa communauté*).

✓ **Droits de l'enfant à une protection spéciale**

Tout enfant a droit à une protection spéciale :

- dans les situations d'urgence, comme les conflits armés, ou lorsque l'enfant est séparé de sa famille ou de son domicile ;
- lorsqu'il est en conflit avec la loi ;
- dans les situations d'exploitation économique telles que le travail des enfants ;
- contre l'usage illicite de stupéfiants, drogues,

- contre toutes formes d'exploitation ou de violence sexuelles ;
- contre l'enlèvement, la vente ou la traite d'enfants (trafic des enfants) ;
- contre toutes formes de discrimination.

✓ **Droits civils et libertés de l'enfant**

Tout enfant a droit :

- à un nom et une nationalité (état civil,.....) ;
- à une protection pour ne pas être privé de son identité (son nom et ses relations familiales) ;
- à la liberté d'expression et d'information ;
- à la liberté de pensée, de conscience et de religion ;
- à la liberté d'association et de réunion pacifique ;
- de recevoir des informations de sources diverses ;
- à une protection contre la torture et tous autres traitements cruels, inhumains ou dégradants ;
- à une protection contre les arrestations illégales et la privation injustifiée de liberté.

Conclusion

Les valeurs positives d'égalité, du respect d'autrui, de démocratie ne peuvent avoir cours dans la société si l'école n'en est pas porteuse. Les enfants qui formeront la société de demain doivent grandir dans une sécurité émotionnelle totale, à l'abri des turbulences sociales qui hélas, rythment encore les relations entre les Etats du monde.

La connaissance des droits de l'enfant par les enfants eux-mêmes et leur capacité à contribuer à leur respect seront le gage de l'émergence d'une société où le vivre ensemble sera une réalité.

Post-test

- 1°) Qu'est-ce-que la convention relative aux droits de l'enfant (CDE) ?
- 2°) Quels sont ses fondements ?
- 3°) Citer les quatre (04) principes de la CDE.
- 4°) Citer les catégories de droits.
- 5°) citez deux défis à relever.

Réponses possibles

1. La CDE est un accord international qui contient tous les droits relatifs aux enfants
2. La CDE est universelle, inconditionnelle et intégrée.
3. Les quatre principes de la CDE sont : la non-discrimination, le droit à la survie et au développement, l'intérêt supérieur de l'enfant et le respect de l'opinion de l'enfant et sa participation
4. Il existe cinq grandes catégories de droits dans la CDE: les droits de l'enfant à un niveau général de santé et de bien-être ; les droits de l'enfant à une famille ; les droits de l'enfant à l'éducation, aux loisirs et aux activités culturelles ; les droits de l'enfant à une protection spéciale ; les droits civils et libertés de l'enfant.

5. Les défis à relever sont : la prise en charge sanitaire intégrale de tous les enfants sans discrimination aucune ; la protection des enfants contre les maladies invalidantes ; l'accès de tous les enfants à une alimentation saine et équilibrée ; la lutte contre toutes les formes d'exploitation des enfants ; l'application effective des droits sociaux et politiques des enfants.

Application

Consigne n°1

Principes CDE	Cas de violation	Comment remédier?
La non-discrimination		
Le droit à la survie et au développement		
L'intérêt supérieur de l'enfant		
Le respect de l'opinion de l'enfant et sa participation		

Consigne n°2

5 catégories de droits	3 exemples de matérialisation
droits de l'enfant à un niveau général de santé et de bien-être	
droits des enfants et de leur famille (ex. vivre avec ses parents)	
droits de l'enfant à l'éducation, aux loisirs et aux activités culturelles	
droits de l'enfant à une protection spéciale	
droits civils et libertés de l'enfant.	